

Communiqué de presse – Janvier 2018

Fontainebleau, mardi 23 janvier 2018

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau soutient sa politique de transport, pour une plus grande mobilité des seniors au sein du territoire.

Le Pays de Fontainebleau étend le « Le Pass Local » à l'ensemble des 26 communes du territoire pour l'année 2018 et finance plus de la moitié du prix du pass, soit 100,09€ par titre sur un total de 174,09€. Il restera donc à la charge de l'abonné la somme de 74€.

Ce titre de transport subventionné est destiné aux personnes imposables de 65 ans et plus, domiciliés sur le territoire du Pays de Fontainebleau. Il est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année et utilisable sur toutes les lignes de bus desservant les 26 communes.

La société TRANSDEV s'engage à prendre en charge le traitement des demandes des usagers et à poursuivre la campagne de communication engagée afin de promouvoir le Pass Local. Le retrait s'effectue au kiosque de la gare routière Fontainebleau-Avon, du lundi au vendredi, muni des pièces justificatives nécessaires.

COMMENT OBTENIR SON PASS LOCAL ?

- Où : Kiosque info gare de Fontainebleau-Avon, Rue de la petite vitesse (coté gare routière) - 77210 AVON
- Quand : du lundi au vendredi, de 14h à 19h
- Avec :
 - > Une photo d'identité
 - > Un justificatif de domicile

Informations :

Transdev : Tél. 01 64 22 23 88

Contact presse :

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Juliette CHABOT : 06 45 93 70 99 – juliette.chabot@pays-fontainebleau.fr

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a vu le jour le 1er janvier 2017. Elle est composée des 26 communes suivantes, représentant près de 70 000 administrés : Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-seine.